This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

044 103 181 624

PROPERTY OF THE HARVARD LAW

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 16 OCTOBRE 1896

21

LA CRIMINALITÉ

LA CHARITÉ ET LA PEINE

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. ARTUS

SUBSTITUT DU PROCUREUR GÉNÉRAL

96 ALLÉES ST MICH

TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

1896

BIBLIOTECA LUCCHINI

HARVARD LAW LIBRARY

Digitized by Google

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

LUIGI LUCCHINI

Received December 20, 1930

Digitized by Google

FRANCE

Digitized by Google

Digitized by Google

LUCCHINI

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 16 OCTOBRE 1896

LA CRIMINALITÉ

LA CHARITÉ ET LA PEINE

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. ARTUS

SUBSTITUT DU PROCUREUR GÉNÉRAL

TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

1896

ART

Digitized by Google

OR TX
A 7932c

DEC 20 1930

Digitized by Google

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Du 16 Octobre 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize et le vendredi seize octobre, à onze heures du matin, sur la convocation de M. le Premier Président, la Cour s'est réunie, en robes rouges, au Palais de Justice, dans la Grand'Chambre.

Les Membres du Tribunal de première instance de Toulouse, du Tribunal de Commerce, MM. les Juges de Paix, les Avocats et les Avoués étaient présents en robes.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée, dans la chapelle du Palais, par M. l'abbé Andrieu, vicaire-général.

A l'issue de la messe, les autorités civiles et militaires ont occupé, dans l'hémicycle, les places qui leur avaient été réservées.

Digitized by Google

M. le Premier Président a donné la parole à M. le Procureur général qui a déclaré que M. Artus, substitut du procureur général, était chargé de prononcer le discours de rentrée.

M. Artus s'est alors exprimé en ces termes :

Digitized by Google

Monsieur le Premier Président,

Messieurs,

Nous voyons se dérouler, chaque jour, des événements tragiques, des drames douloureux qui sollicitent la curiosité et l'analyse du philosophe et du psychologue, alimentent le roman et le théâtre, mais attristent et inquiètent la conscience publique !

Il n'en faut pas moins protester contre les doléances exagérées de certains moralistes chagrins qui n'hésitent pas à classer notre fin de siècle parmi les époques de décadence. A les entendre, les hommes d'aujourd'hui n'auraient pas d'autre souci, d'autre but, que la recherche du plaisir que peut donner la vie ; ils ne songeraient qu'à leurs intérêts matériels, s'affranchissant de tout ce qui peut être une entrave à la satisfaction de leurs caprices et de leurs passions, subordonnant tout à leur implacable égoïsme. Leur esprit ne serait jamais

Digitized by Google

hanté par l'idée d'un devoir social ou moral à remplir, par une pensée généreuse et désintéressée; rien ne les arrêterait dans la poursuite de leurs conceptions déréglées...

Ne soyons pas trop sévères pour notre siècle! Il aura, assurément, donné le spectacle de bien des souffrances; mais les générations qui nous ont précédés n'ont-elles pas connu les leurs? Nous sommes les témoins attristés de bien des misères; mais, autrefois, n'était pas meilleur qu'aujourd'hui, nos ancêtres n'étaient pas plus heureux que nous.

Si nos yeux n'aperçoivent pas cette image dorée de la perfection terrestre que notre aspiration vers l'idéal nous fait poursuivre sans trêve, on ne la découvre pas davantage dans la nuit du passé, ni dans le lointain fermé de l'avenir. La souffrance a été et sera de tous les temps, l'humanité étant vouée « à l'éternelle douleur », mais ce sera l'honneur de notre fin de siècle d'avoir particulièrement ressenti les tristesses dont il aura été témoin.

Ce qui est nouveau, ce n'est pas la souffrance, c'est la pitié, « cette vertu toute mo-« derne, inconnue aux rudes temps d'au-« trefois. »

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le nombre considérable d'œuvres humanitaires qui prospèrent en France. Nous assistons, chaque jour, à la création de nouvelles

Digitized by Google

institutions de bienfaisance. La charité n'a jamais été aussi vigilante, aussi opiniâtre ; elle se plie, non seulement à tous les besoins de la misère physique, mais à toutes les nuances de la misère morale.

La France est le pays de l'altruisme. La lutte pour la vie y est âpre, cruelle; mais ce n'est pas chez nous que retentira jamais la désespérante imprécation antique : « Malheur aux faibles ! »

Regardons fonctionner les sociétés philanthropiques et toutes les œuvres qui s'y rattachent : secours à domicile, dispensaires pour enfants et pour adultes, primes d'encouragement au travail, fourneaux économiques, asiles de nuit, dortoirs réservés aux mères de famille pauvres, avec de petits lits bien blancs pour les nouveaux-nés, que l'on empêche ainsi de commencer la vie par les privations et par les larmes.

Ils sont nombreux, dans notre généreux pays de France, ceux qui ont la sainte monomanie du bienfait. Rien ne lasse le dévouement de nos philanthropes ! Si les appels suppliants à la charité privée ne suffisent pas, ils organisent des fêtes, afin que le superflu du monde où l'on s'amuse assure l'indispensable au monde où l'on souffre... A mesure qu'on marche dans cette voie, on est entraîné par le bien même !

Digitized by Google

Améliorer la condition matérielle, intellectuelle et morale des classes malheureuses, combattre la misère sous toutes ses manifestations, réparer, dans la mesure possible, les imperfections et combler les lacunes de l'organisation sociale, créer une législation, de plus en plus conforme « aux notions modernes « de solidarité, de justice distributive », tel est le but que poursuit la démocratie française. Elle ne s'arrêtera pas dans cette voie, elle ne ralentira jamais sa marche vers le progrès; elle ajoutera, chaque année, une amélioration nouvelle à celles qu'elle a déjà réalisées. Les théories humanitaires que l'on a considérées longtemps comme de généreuses utopies, elle les introduira peu à peu dans le domaine des faits. Ce sera l'honneur de notre génération !

La misère est l'une des principales sources de la criminalité; mais, à côté de ce qu'on appelle les tragiques mystères de la pauvreté et de la souffrance, il y a les passions humaines. Si une certaine somme d'infortunes est infligée à l'homme par des causes extérieures, sur lesquelles sa volonté est sans influence, une part très grande des maux dont il souffre provient de lui-même, de son imprévoyance, de ses faiblesses, de son inconduite. La criminalité a des causes complexes et multiples, au nombre desquelles il faut placer surtout les vices des hommes.

Digitized by Google

N'ayons pas l'illusion de croire qu'un jour viendra où la misère et le crime disparaîtront de la terre. Il n'y a pas lieu d'espérer que les efforts des législateurs et des philanthropes changeront la nature humaine et qu'on verra refleurir l'Age d'or, cet âge où le loup vivait en paix avec l'agneau, où les mœurs étaient douces et pures, où la vertu resplendissait partout, où l'azur du ciel n'était jamais taché d'ombre, « cette ère d'innocence et de bonheur « parfait, d'abondance sans travail, de justice « idéale, de paix et d'égalité, pendant laquelle, « un printemps perpétuel faisait de la terre un « lieu de délices ! »

Il est, malheureusement, des rêveurs qui se disent capables de procurer à ceux qui peinent, à ceux qui se débattent contre les cruautés de la vie, un avenir social de bien-être et d'harmonie, de supprimer les causes qui font obstacle au bonheur, d'assurer à tous la joie de vivre !....

Il y aura toujours, comme il y a toujours eu, des oreilles pour écouter « ces contes de fées « des grands enfants humains » ! Ces prophètes menteurs ne craignent pas d'exciter les simples, les naïfs, d'exploiter la crédulité des foules. Ils jettent aux masses ignorantes les apophtegmes de leur philosophie creuse et vide ; ils remuent toutes les passions, ont recours à toutes les chimères qui peuvent séduire, pro-

Digitized by Google

fitent d'un moment de désespérance pour faire entendre aux malheureux « un chant de promesses infinies », pour éveiller dans l'esprit de celui qui souffre les plus dangereuses illusions, faire naître dans son âme des espérances qui ne sont qu'un mirage et qu'un leurre !....

Ce sont des sophismes plus vains que fumée, ce sont des songes, des contes « hallucinants, « drapés de belles étoffes ramagées et fleuries, « comme les personnages des tapisseries an- « ciennes », mais c'est une atmosphère de rêve, de féerie, dans laquelle volette un merveilleux singulièrement naïf et décevant ?

On ne saurait trop hautement dénoncer le néant de ces doctrines, dévoiler ce que ces tristes rêveries, « revêtues d'un manteau prétendu philosophique », recèlent d'illusion et de mensonge ! On ne saurait faire trop d'efforts pour substituer la vérité féconde et bienfaisante à ces fatales chimères qui flattent les passions et les faiblesses des hommes, faussent le sens moral des foules, et exercent une influence néfaste sur le cerveau obscur du misérable !

L'effrayant problème de la misère n'est pas près d'être résolu. C'est un mal éternel dont il serait tout à fait chimérique de rêver la disparition totale, mais, s'il ne peut être détruit, il peut être atténué. C'est à la charité qu'il ap-

Digitized by Google

partient de diminuer le douloureux contraste qui met sans cesse la pauvreté en regard de l'opulence, et rend les épreuves de l'une plus cruelles à supporter, par comparaison avec les jouissances de l'autre.

Quoi que l'on fasse, la misère ne sera jamais supprimée; il y aura toujours des infortunes à consoler, des pauvres à secourir; il y aura toujours aussi des malfaiteurs à redouter, parce qu'il y aura éternellement des hommes haineux et violents, paresseux, cupides et débauchés, parce que le vice est d'essence humaine, parce que les passions dureront autant que le monde; mais, de ce que la misère et le crime compteront toujours une armée de tributaires, il ne s'en suit pas que l'on doive désespérer d'en voir progressivement diminuer le nombre.

Tous les efforts des pouvoirs publics doivent tendre à rendre plus doux le sort des malheureux et à diminuer la criminalité par des mesures sagement préventives et énergiquement coercitives.

La charité doit surtout s'adresser à l'enfance. On ne saurait trop multiplier en sa faveur les associations de bienfaisance, les œuvres de sauvetage et de protection, car tout ce qui touche à l'intérêt de l'enfant mérite une place privilégiée dans la sollicitude de tous.

Nous voyons, tous les jours, errer, dans les rues de nos villes, de petits êtres chétifs, blé-

Digitized by Google

mis de froid, anémiés de misère, meurtris par de précoces douleurs. Leur figure est pâle, émaciée ; ils ont l'air vieux ; ils sont raisonnables et sérieux, à un âge où la voix est encore « un gazouillis d'oiseau » ; ils ne connaissent de la vie que les rudes côtés ; leur regard est d'une mélancolie navrante ! Cette tristesse leur est venue de la joie, du bonheur des autres, de la souffrance qui est leur lot, sans qu'ils aient commis d'autre faute que de naître pour mériter leur cruelle destinée. A leurs traits déjà usés, déjà flétris, on sent que la misère a soufflé là, de bonne heure, comme la bise qui gèle une plante au printemps et qui la laisse plutôt languir que vivre, le reste de la saison.

La charité doit aller vers ces jeunes abandonnés, les recueillir, les consoler, leur apprendre à ne pas maudire la vie, mettre un peu de joie sur leur visage souffreteux, une espérance dans leur cœur navré !

Le sourire ne devrait jamais s'éteindre sur les lèvres des tous petits. La société doit faire tous ses efforts pour leur épargner le désespoir et les larmes. Il faut qu'ils jouissent, à plein cœur, de leur enfance. Le voilà l'âge d'or ! Qu'ils prennent un fort à-compte de bonheur sur l'existence commençante ; qu'ils marchent, insouciants et joyeux, sur le sentier fleuri dont parle le poète qui précède le chemin de la vie,

Digitized by Google

car, après ce paradis éphémère, la route devient bien dure, bien tortueuse, pleine de ronces et de pierres, où, plus tard, ils se déchireront les pieds, les mains et parfois le cœur !

Quelle institution admirable que cette association de bienfaisance, fondée à Paris par des jeunes filles, dans les derniers mois de l'année 1895, sous le nom de « Ligue fraternelle des enfants de France » ! Elle a pour mission de prodiguer aux enfants pauvres le secours matériel qui soutient et réconforte le corps, le secours moral qui console et réconforte l'âme.

C'est une œuvre essentiellement démocratique ; c'est de la charité pratique, vigilante, « d'esprit large et d'âme maternelle ». La modicité des cotisations permet aux plus modestes bourses d'apporter leur obole, mais ce que l'on demande avant tout, c'est l'appui moral.

Le but de l'œuvre, est de faire mieux que donner une aumône, toujours insuffisante. Au lieu de mettre un peu d'agent dans la main de l'enfant qui implore, on s'enquiert de la moralité de ses parents ; s'ils sont dignes d'intérêt, on les secourt ; si l'on découvre, au contraire, que cet enfant est une victime, on fait le nécessaire pour le soustraire au vice et à la souffrance ; on lui assure un asile et un métier, on l'élève, on l'instruit, on le met en mesure d'affronter la vie ; « on fait en sorte qu'il com-
« mence la lutte, vigoureux et armé, au lieu

Digitized by Google

« d'arriver au combat, déjà tout meurtri des « blessures de l'enfance ».

Ils sont nombreux les jeunes déshérités à qui personne n'a jamais indiqué les routes honnêtes et sûres de la vie, dont les premiers regards n'ont rencontré, au seuil de l'existence, que le scandale, dont l'intelligence n'a eu pour premiers enseignements que les leçons pratiques du vice.

L'ignorance du mal est la meilleure sauvegarde de la moralité de l'enfant.

Le sculpteur a devant lui un bloc de terre docile et souple, susceptible de prendre, sous ses doigts, la forme qu'il lui plaira de lui donner. Quand son œuvre est terminée, il la regarde : les jambes sont tordues et grêles, l'épine dorsale est oblique, les yeux sont louches, la bouche est convulsée... Le sculpteur recule avec effroi et dégoût ! Misérable monstre, s'écrie-t-il, tu me fais horreur ! Si la statue pouvait parler, elle répondrait : Misérable artiste, tu n'es qu'un sot ! Si je suis un modèle de laideur et de disgrâce, à qui la faute ? N'est-ce pas toi qui m'as façonné ainsi ? J'étais une matière obéissante, malléable, je pouvais devenir une chose utile, ou belle ; grâce à toi, je suis un épouvantail !... L'enfant ressemble à ce bloc de terre souple et molle. On peut le façonner au vice, ou diriger ses facultés vers le bien, déposer dans son âme les germes vivi-

Digitized by Google

fiants de l'honnêteté, fortifier sa volonté contre l'attrait des passions naissantes, initier son cœur aux saines émotions de la vertu !

Il ne faut pas aller jusqu'à dire : « Sauvez « l'enfant, et il n'y aura plus d'hommes à cor- « riger et à punir », mais il est incontestable que la moralité de l'homme dépend beaucoup des premiers enseignements qu'il a reçus, des exemples qu'il a eu sous les yeux, à son entrée dans la vie. « C'est dans le problème de l'édu- « cation, a dit Kant, que gît le grand secret du « perfectionnement de l'humanité ». Parole éternellement juste, montrant l'influence de nos premières impressions et traçant leur sublime devoir aux éducateurs de l'enfance.

Le vice est partout, tendant les mêmes pièges sur le passage « des petites âmes blanches, frêles et sans défense ». Il faut, par tous les moyens, protéger les enfants contre les périls qui menacent leur innocence et leur faiblesse, dans la rue où ils errent abandonnés, dans leur famille où ils ne rencontrent trop souvent que de funestes entraînements. Il faut les arracher au dénuement et à la dépravation, il faut les soustraire aussi aux mauvais traitements qui leur sont trop souvent infligés par des parents dénaturés.

Certaines natures sont portées à la méchanceté, comme d'autres le sont à la bonté. Et puis, la paresse, la débauche et l'ivrognerie al-

Digitized by Google

tèrent les meilleurs instincts, dégradent et avilissent peu à peu les consciences et « transforment les êtres en bourreaux. »

Les actes de violence, dont certains parents se rendent coupables, ne sont pas toujours connus, car l'enfant n'ose pas se plaindre ; et cependant, ses traits pâles, ses yeux agrandis, hébêtés par l'effroi, les traces violettes qui marbrent son corps, attestent les tortures qu'il a subies (1).

Ces jeunes désespérés se dérobent quelquefois par le suicide au joug de leurs persécuteurs. Ce n'est jamais, sans un frisson d'horreur, sans nous sentir le cœur étreint par une compassion infinie, que nous lisons dans les journaux le récit d'un de ces drames poignants.

Je ne sais rien de plus attristant que ce fait divers qui parut, il y a quelques mois, dans la presse de Paris : la scène se passait sur la berge du quai du Louvre, au moment du crépuscule : un petit garçon de quatre ans, seul sur le bord du fleuve, pleurait à chaudes larmes. On s'empressa autour de lui. Montrant du doigt la Seine, il ne put que dire, entre deux sanglots : « Ma sœur ! » On crut qu'il s'agis-

(1) La Chambre des députés a été saisie d'une proposition de loi ayant pour objet d'aggraver les pénalités édictées par les articles 309 et suivants, au cas où les violences et voies de faits sont exercées sur des enfants par leurs ascendants.

Digitized by Google

sait d'un accident, des mariniers firent des recherches et ne tardèrent pas à ramener le corps inanimé d'une fillette de dix ans. Transportée dans un poste voisin, elle fut rappelée à la vie. Lorsqu'elle put parler, elle raconta cette triste histoire : Notre mère est morte; pendant toute la journée nous restons seuls, mon frère et moi ; notre père travaille hors de la maison ; le soir, quand il rentre, il nous frappe avec un gros bâton. Nous sommes bien malheureux, et nous avons voulu aller retrouver notre pauvre mère. Aujourd'hui, en sortant de l'école, nous sommes venus sur le bord de la Seine, avec l'intention de nous noyer. Au dernier moment, mon frère a eu peur, il n'a pas osé sauter avec moi dans l'eau. Comme il criait et que je craignais l'arrivée des passants, j'ai sauté toute seule... Et l'enfant termina son émouvant récit, en suppliant les personnes présentes de l'envoyer n'importe où, en prison même, excepté chez son père !...

Ces fins lamentables qui serrent le cœur, quand il s'agit d'un homme, sont particulièrement douloureuses, quand les victimes sont de malheureux petits êtres. Les impressions chez l'enfant sont essentiellement fugitives ; il oublie vite la souffrance, ses pleurs sont vite apaisés ; il faut qu'il soit bien désespéré pour attenter à ses jours !

« La France a besoin de tous les siens, et les

Digitized by Google

« jeunes existences sont trop précieuses pour « être ainsi fauchées en leur printemps ! »

Les mauvais traitements accomplissent un étrange travail sur l'âme de l'enfant ; ils la dessèchent et la corrompent ! Ces pauvres petits martyrs perdent vite l'innocence, la fraîcheur, l'épanouissement heureux qui font aimer le front des adolescents ; désillusionnés précoces, ils ont déjà de noires pensées, le dégoût de la vie, la désespérance au cœur, l'âme ulcérée !...

Il faut que les institutions de bienfaisance, que les associations philanthropiques fouillent et pénètrent partout, dénonçant à la justice les pères et mères indignes ; il faut qu'elles déclarent une guerre acharnée aux tourmenteurs de l'enfance !

Il importe que les premiers regards de ces petits parias s'ouvrent devant le sourire de la charité. Il serait téméraire d'espérer qu'on les sauvera tous de leur rigoureuse destinée, mais, devenus hommes, ils n'oubliront pas que leur premier cri de détresse a été entendu ; ils céderont plus difficilement aux funestes incitations de la haine, si, dans leurs plus lointains souvenirs, ils aperçoivent la bienfaisance penchée sur leurs berceaux !

La charité doit s'adresser aussi aux adultes. La cohue des pauvres qui tendent la main est souvent encombrante. Il s'y glisse des « lo-

Digitized by Google

ques menteuses », des infirmités feintes, mais elle cache aussi de réelles douleurs ! Il est des infortunes cruelles dans les foyers que la misère assiège !

Voyez ce malheureux « à bout de voie », sans abri et sans pain, qui a marché toute la nuit et qui, harassé, épuisé, désespéré, est tombé sur le bord de la route. Il est cruellement las, non pas tant du chemin qu'il a parcouru, que des nombreux et misérables jours qu'il traîne sur ses vieilles épaules. Ses haillons sordides, son air de poignante souffrance semblent le symbole de toute une vie de malchance et de détresse. Sa face, maigre et ridée, souffletée par les rafales, a une expression navrante de fatigue résignée, mais sans rien de farouche, ni de haineux ! C'est encore un honnête homme, ce surmené de la mauvaise fortune. La charité qui veille doit lui rendre l'espérance, relever son courage épuisé par une lutte trop longue et trop rude. Pour sauver un malheureux dont la vertu est sur le point de sombrer, dans la misère où il se débat, il suffit parfois de lui tendre la main, de lui offrir un abri momentané, de lui donner le temps de reprendre haleine. Il est des souffrances qu'on soulage rien qu'avec un mot parti du cœur. Combien de ces « désemparés de la vie » ont dû le sursaut d'énergie qui les a préservés de la déchéance morale, qui les a

Digitized by Google

retenus sur le bord de l'abîme, à une assistance temporaire, à une parole réconfortante, à un bon conseil, à une marque de sympathie et de commisération dont ils ont gardé le souvenir ému au fond de leur cœur, comme une amulette et comme une relique !

On ne saurait trop multiplier les œuvres charitables qui ont pour mission de porter secours à une misère accidentelle, de recueillir des artisans sans ressources, de leur assurer un asile et du pain, pendant quelques jours, de les aider à se procurer le travail qui doit les faire vivre.

L'établissement « d'assistance par le travail », fondé à Paris par M. de Laubespin, sénateur de la Nièvre, appartient à cette catégorie (1).

Ces œuvres transitoires, ces demeures hospitalières ressemblent « à ces huttes de refuge, « construites dans les Alpes, en marge des rou- « tes encombrées de neige, où le voyageur « harassé peut s'abriter pendant la tourmente, « dormir sans redouter l'avalanche, et repren- « dre vigueur, avant de tenter de nouveau les

(1) Les hommes et les femmes recueillis dans cet asile y sont employés aux travaux les plus divers. Chaque matin, les hommes reçoivent 2 francs, les femmes 1 fr. 50. Le couchage est gratuit. Quarante jours sont accordés aux hospitalisés pour trouver du travail au dehors. Il est rare que ce délai soit insuffisant, grâce au concours qui leur est prêté par la direction de l'œuvre.

Digitized by Google

« hasards du chemin périlleux qui va parfois
« vers le but entrevu et souvent à l'abîme (1). »

La bienfaisance moderne doit avant tout être préventive.

On dit qu'il ne faut jamais désespérer de l'amendement d'un coupable. Le retour à la vertu est certes possible, mais la route qui y ramène est longue et pénible.

« La vertu me paraît comme un temple sacré ;
« Si la porte par où l'on sort n'a qu'un degré,
« Celle par où l'on rentre en a cent, j'imagine,
« Que l'on monte à genoux, en frappant sa poitrine ! (2) »

Par la charité, par la compassion, on peut ressaisir les cœurs que le vice a envahis, mais pour une âme de ramenée, combien de consciences mortes sans retour !

Et puis, une première faute, « tombée » comme une goutte d'encre sur une des » pages de la vie », y fait trop souvent une tache indélébile. La loi pénale « attache aux flancs du condamné » la note infamante de son casier judiciaire, et l'opinion publique, plus sévère encore que la loi, se détourne de lui avec mépris. Il ne rencontre, quoi qu'il fasse, que des mains qui se retirent, que des cœurs qui se ferment ! A ses yeux apparaît la devise

(1) Maxime du Camp.
(2) Emile Augier.

Digitized by Google

que le Dante a inscrite sur la porte de son enfer : « Laissez toute espérance. »

Il vaut mieux éviter la chute qu'avoir à relever celui qui est tombé, vaincu par les cruelles épreuves d'un destin sans pitié.

L'existence se fait chaque jour plus âpre et plus dure pour les travailleurs. Tous les hommes ne sont pas des lutteurs heureux, sachant mettre la fortune de leur bord dans ces rudes batailles de chaque jour, où sombrent les uns, où s'élèvent les autres. D'un point de départ commun de courage, de labeur, d'effort, d'ambition, d'enthousiasme, que de points d'arrivée étrangement dissemblables ! Les uns atteignent les plus hauts sommets du renom, de la popularité, de la gloire ; les autres, plus nombreux, s'effondrent lugubrement dans la plus effroyable misère !

Jamais l'heure n'a été plus opportune, pour ceux à qui la vie est clémente, de secourir ceux qui la subissent dans toute sa dureté. Il ne faut pas que les heureux, que les privilégiés de la fortune, se renferment, s'isolent dans les jouissances de l'égoïsme. Leur assistance généreuse doit pénétrer partout où il y a des infortunes à soulager, des cœurs à consoler. Il faut diminuer ce contraste affligeant ; ici, le luxe et toutes ses superfluités, là, l'indigence, avec son présent de privations, devant un horizon d'anxiétés. Les âmes les plus fortes

Digitized by Google

s'usent, se désagrègent et « s'effritent » à cette lutte incessante contre le malheur !

Le spectacle du bien-être des autres, de leur existence, toute de plaisirs et de fêtes, développe et aiguise dans l'âme du pauvre les convoitises de l'envie. Il faut éviter à ceux qui souffrent le désespoir, les mauvais conseils de la misère, la haine envers les heureux !

C'est une chose grande que la charité : « *magna res amor !* » Son rayonnement est le spectacle le plus consolant qui puisse être donné aux regards humains ! Il faut saluer avec respect celui qui compatit aux tristesses et berce avec douceur les angoisses des misérables !

Mais il faut que la bienveillance soit clairvoyante. Il faut qu'elle distingue avec soin le mendiant et le vagabond fortuits, du vagabond et du mendiant de profession, celui dont la détresse imméritée appelle la pitié publique, de celui que l'ivrognerie, la paresse et la débauche ont lentement dégradé et qui est l'artisan de sa propre infortune. S'il est des malheureux intéressants, il est des mendiants indignes qui ont la volonté bien arrêtée de vivre aux dépens d'autrui, pour qui tendre la main est un véritable métier, une véritable industrie ; il est des femmes qui se disent surchargées d'enfants et qui les ont loués, ou empruntés, pour apitoyer les passants, dans la

Digitized by Google

rue, sous le porche des églises, à la porte des hôtels. Quand la journée a été fructueuse, on retrouve, le soir, ces exploiteurs de la charité publique attablés dans quelque bouge, dépensant joyeusement ce qu'ils appellent « le fruit de leur travail ».

Pour diminuer l'effectif de cette innombrable bohême de vagabonds et de mendiants, enlisés dans leur paresse incurable, il faudrait créer dans toutes les villes des sociétés d'assistance par le travail (1), ne plus faire à tout venant des dons en argent et en nature, les réserver aux vieillards, aux infirmes, à ceux qui sont incapables de faire œuvre de leurs bras, les refuser impitoyablement à tout individu valide, substituer à l'aumône, qui a trop souvent pour résultat d'encourager la paresse et le vice, la délivrance de bons qui assureraient à l'ouvrier, atteint par le chômage et désireux de travailler, une place dans un atelier, sur un chantier, dans un établissement industriel. De cette façon là, on rendrait la

(1) Une enquête faite sur le fonctionnement de l'assistance par le travail dans toute la France prouve que l'idée se propage. Plus de vingt œuvres à Paris, une vingtaine dans les départements l'appliquent. Le décret du 20 juillet 1895, sur la réorganisation de l'assistance publique, autorise les bureaux de bienfaisance à s'entendre avec les sociétés d'assistance par le travail, à l'effet de substituer, autant que possible, les secours en travail aux secours en argent.

Digitized by Google

charité efficace, en ne soulageant que les vrais pauvres; la compassion publique profiterait exclusivement à ceux qui en sont dignes.

La justice pénale ne doit pas être moins clairvoyante que la charité. Elle doit distinguer le délit accidentel du délit habituel. Elle doit être indulgente pour la première faute, clémente aux prévenus, plus malheureux que coupables : on n'est pas un vrai juste, si l'on n'est pas ensemble un miséricordieux. Rien ne grandit l'autorité du juge, rien n'ennoblit la justice comme la bonté, cette grande vertu à laquelle Marc-Aurèle avait dédié un temple ! Mais les tribunaux répressifs doivent traiter, avec la plus grande rigueur, les professionnels du crime, tous ceux qui ont surabondamment fait la preuve de leur incurable perversité. Ceux-là constituent un monde à part; ils ne sont pas susceptibles de sortir du mal; ils sont à jamais perdus pour tout emploi social, inéluctablement, irrémédiablement déformés, ainsi que ces arbres sur les falaises, tordus par le vent... « Ce sont des hommes de proie dans la société des travailleurs ». La justice doit les frapper sans merci.

L'audace des criminels provient de l'indulgence avec laquelle on les traite. Il n'est pas vrai de dire que la répression n'a jamais corrigé personne, quelle est cruellement inutile. La peur du châtiment peut seule intimider,

Digitized by Google

arrêter le malfaiteur qui rêve une entreprise coupable. Ce qui provoque au crime, c'est l'espoir de l'impunité, car l'impunité, c'est la jouissance pleine et entière des satisfactions, des profits de l'action criminelle, sans contrepoids, sans mécompte, sans mélange d'un péril quelconque, sans crainte des légitimes représailles de la justice pénale.

Il convient de signaler surtout la recrudescence des crimes « dits passionnels », c'est-à-dire dont la passion est le mobile ou le prétexte. La déplorable fréquence de ces attentats est due à la faiblesse inexplicable des jurés qui, trop accessibles aux suggestions d'une sentimentalité exagérée, et ne considérant pas assez dans le crime sa gravité sociale, amnistient trop souvent l'accusé, lorsqu'ils ont à apprécier un de ces drames sensationnels, si nombreux de nos jours, qui commencent par une aventure galante et finissent par un assassinat.

Une fille est abandonnée par son amant, elle lui lance du vitriol au visage. Elle assiste à la lente et affreuse agonie du supplicié, elle voit son pauvre corps tordu, convulsé par la douleur, car l'acide a dévoré les joues, brûlé les yeux, transformé les lèvres en une plaie hideuse ; le liquide a creusé dans les chairs des ravines profondes et sanguinolentes !... Quand la police vient arrêter cette fille, quand on lui représente combien son forfait est épouvanta-

Digitized by Google

ble, quand on lui demande pourquoi elle a choisi, pour assouvir sa vengeance, le plus atroce des supplices qui puissent être infligés à une créature humaine ; quand on lui raconte plus tard, dans la prison, que sa victime a vécu plusieurs jours, quelle s'est éteinte lentement, et qu'il n'est d'expression dans aucune langue pour dépeindre l'horreur de son martyre, elle répond : « Je l'aimais ! »

C'est le cri habituel des amantes délaissées qui se vengent ! Ces êtres, « tout de douceur du côté blanc de l'âme, mais si cruelles du côté noir », hésiteraient, avant d'exécuter leurs sanglants desseins, si elles savaient qu'elles n'ont pas à compter sur la faiblesse, sur la pusillanimité du jury, et que leurs protestations d'amour, leurs hypocrites démonstrations de désespoir et de repentir, et tous les pleurs de leurs yeux seront impuissants à désarmer leurs juges !

Je me souviens des débats retentissants qui se déroulèrent, il y a seize ans, devant la Cour d'assises de la Seine, à l'occasion de la poursuite, sous l'accusation de tentative d'assassinat, de la plus célèbre des héroïnes du revolver, de Marie Bière, cette artiste lyrique qui, le 7 janvier 1880, tenta de donner la mort à son amant.

Ambitieuse à l'excès, d'un caractère romanesque, elle était devenue la maîtresse d'un

Digitized by Google

« fils de famille » qu'elle avait rencontré sur une plage de l'Océan et qu'elle avai retrouvé plus tard à Paris.

Cette idylle ne fut pas de longue durée. Lorsque Marie Bière apprit qu'une autre femme lui était préférée, elle résolut de se venger.

Elle était âgée de 28 ans ; elle avait contracté volontairement, librement, une liaison éphémère, une de ces liaisons irrégulières qui n'ont point de lendemain et dans lesquelles chacun conserve la liberté de se reprendre, comme il s'est donné ; elle n'était pas attachée à son amant par une de ces véhémentes et tenaces passions qui adhèrent au cœur comme une tunique de Nessus. Mais le jeune homme était riche, très riche. La perte de cet amant, c'était le faillite de toutes ses espérances, l'évanouissement définitif de tous ses rêves !...

Elle s'embusque, un soir, dans un fiacre, devant la maison de l'infidèle, et au moment où ce dernier apparaît sur le seuil de la porte, elle s'élance vers lui et tire, presque à bout portant, trois coups de révolver. Lorsque, tombé à terre, et grièvement atteint, le malheureux essaie de se relever, elle se jette sur lui, lui laboure le visage avec ses ongles, et les passants accourus peuvent, à grand peine, lui arracher des mains l'arme dont elle veut encore faire usage.

Digitized by Google

Cet attentat avait été longuement prémédité, préparé, combiné. On trouva chez elle un carnet sur lequel elle avait consigné ses impressions. On y voyait s'affirmer, grandir chaque jour, l'idée homicide dont son esprit était obsédé ; elle avait improvisé une cible dans son appartement ; on trouva des traces de plomb sur les murs. Elle s'exerçait au maniement du révolver. Au dos d'une photographie de son amant, elle avait tracé ces mots, qui semblaient écrits avec du sang : « Condamné à mort, par moi, Marie ! »

Dès l'ouverture des débats, l'accusée sentit qu'elle était sympathique à la foule. On ne peut pas condamner, disait-on, cette croyante à l'amour, cette exaltée dont la faute a été de trop aimer, et qui a tant souffert d'avoir aimé ! On ne peut pas frapper des peines qui déshonorent cette égarée sur laquelle a soufflé un vent de folie ! L'amour n'excuse-t-il pas les excès les plus violents, les représailles les plus sanglantes ?

Marie Bière fut acquittée. Des applaudissements frénétiques éclatèrent dans la salle, on voulait la porter en triomphe !

La physiologie, la psychologie, les thèses paradoxales des littérateurs pénètrent, de plus en plus, dans les décisions du jury. Avant l'ouverture des débats, l'affaire est appréciée, discutée dans les journaux. Les problèmes les plus ardus,

Digitized by Google

les plus obscurs, de fatalité, de suggestion, d'irresponsabilité, sont soulevés. On prend parti pour l'accusé. On répète chaque jour aux jurés que les drames de l'amour sont faits de sang et de folie, que la froide raison ne peut comprendre et juger les emportements de la passion, les égarements du cœur, que la sanglante tragédie qu'ils ont à juger, est une tragédie sombre, terrifiante, mais qu'au moment où il a frappé sa victime, le meurtrier, en proie à la plus violente des exaltations, a été dominé, maitrisé, entrainé par une force irrésistible. Leur conscience se trouble et faiblit; ils ne savent plus quels sont leurs droits et quels sont leurs devoirs ; le doute se substitue dans leur esprit à la conception nette du vrai et du faux, à la claire notion du bien et du mal ; ils ne savent plus s'ils se trouvent en présence d'un coupable ou d'un inconscient ; ils ont peur de frapper un innocent. Leurs scrupules se traduisent par un verdict d'impunité. Ces jurés là font une déplorable besogne! Marie Bière acquittée a fondé une école qui est en pleine propérité. Le révolver est *l'ultima ratio* des amants malheureux.

Les asiles destinés à recueillir les aliénés, disent certains publicistes, devraient couvrir les trois quarts du sol de la France. Ce qui n'est qu'une fantaisie littéraire de quelques écrivains, amis du paradoxe, devient presque une

Digitized by Google

théorie scientifique aux yeux d'une certaine école qui voit partout des irresponsables.

Les déséquilibrés de la pensée sont, hélas, bien nombreux ! Il y a des cerveaux malades, inertes et vides, des déments dont les vices et les excès appellent la tutelle consolante du médecin, plutôt que les sévérités de la loi. Il est des actions en face desquelles l'indignation doit faire place à l'émotion de la pitié. Dans certains cas, l'horreur du crime est telle qu'il est impossible d'admettre chez son auteur la parcelle la plus infime de conscience et de sang froid. L'acte incriminé est tellement monstrueux, tellement stupide, qu'on a le droit de proclamer, à priori, l'irresponsabilité de celui qui l'a commis, de dire que cet acte est le résultat fatal de ses instincts morbides, qu'on se trouve en présence d'un cas pathologique désespérant !

Quelle que soit l'origine de la folie, qu'on l'apporte en naissant « comme un présent des dieux », qu'elle provienne de l'hérédité, du vice, ou de malheurs immérités, ceux qui en sont atteints ont droit à la pitié sociale. Ceux-là, on les recueille et on les soigne dans des maisons de vrai repos. Mais, il ne faut pas voir des inconscients, « des impulsifs », des aliénés, partout et toujours ! Si l'on confond la criminalité et la démence, si la loi pénale n'est appliquée qu'exceptionnellement, « les can-

Digitized by Google

didats à la folie » seront légion, les prisons ne seront plus habitées que par les géôliers, et les honnêtes gens seront à plaindre !

Gardons-nous des idées fausses qui engendrent de véritables maladies du bon sens et de la volonté ! Il en est une dont il faut se défendre avec énergie, parce qu'elle est singulièrement pernicieuse : le libre arbitre n'est qu'une vieille superstition, disent certains théoriciens ; la liberté morale n'est qu'une chimère. La plupart des délinquants sont des malheureux voués au mal par leur nature physique ; le crime est une anomalie cérébrale, il est aussi indépendant de la volonté du criminel que la couleur de ses cheveux, ou la forme de son crâne et de ses oreilles. L'homme n'est qu'une machine, obéissant à des forces qu'il ne sait pas dompter. Les malfaiteurs ne sont pas plus responsables de leurs méfaits, qu'un boiteux n'est coupable de sa claudication. Ils sont marqués, notés, signalés par la main de la nature « pour l'œuvre de honte !.... »

Ces théories fatalistes sont singulièrement humiliantes pour la nature humaine, mais elles ne nous causeraient aucune alarme, si, confinées dans le domaine spéculatif, elles s'adressaient exclusivement aux philosophes, aux criminalistes, aux penseurs, aux hommes d'étude.

Ces doctrines sont malheureusement vulga-

Digitized by Google

risées par des publicistes, par des littérateurs, par des romanciers. Elles exercent une influence néfaste sur la masse des hommes, sur les illettrés, sur les ignorants, sur tous ceux dont le cerveau n'est pas fortement équilibré, puissamment armé contre le dangereux attrait des systèmes philosophiques paradoxaux.

Les romans sont des œuvres d'imagination; le romancier compose, comme il lui plaît, ses personnages, il leur attribue, arbitrairement, les vices et les vertus qu'il veut; il ne fait pas œuvre de psychologie essentiellement vraie et vivante, il n'est pas le peintre de la réalité.

Persuader à l'homme qu'en cédant à sa passion il obéit à la loi de sa nature, qu'il ne peut s'affranchir des fatalités qui l'oppriment, que, vainement, il essaierait de réagir contre sa destinée, c'est l'empêcher de résister aux suggestions du mal, c'est encourager toutes les défaillances, toutes les lâchetés, c'est le préparer à une capitulation certaine, au premier combat qui s'engagera dans son âme, entre ses convoitises coupables, ses appétits violents, et les saines inspirations de la conscience.

La plupart des auteurs qui soutiennent ces pernicieuses théories, sont loin d'être convaincus de la vérité des axiomes qu'ils sèment à plaisir dans leurs œuvres. Ils ressemblent à ce docteur qui, discourant, un soir, dans un salon parisien, sur l'enfance coupable, était

Digitized by Google

plein d'atetndrissement pour un jeune voleur que le tribunal correctionnel de la Seine venait de condamner. Il s'agissait d'un adolescent qui avait déployé, dans l'exécution du délit qui lui était reproché, une ruse, une habileté, une audace extraordinaires.

— Le crime est un phénomène morbide, s'écriait « ce diseur de belles paroles ». — Les malfaiteurs sont des êtres anormaux, soumis à d'inéluctables fatalités physiologiques. — Ce sont des malades que l'on n'a pas le droit de traîner devant les tribunaux répressifs. — Ce sont des malheureux que nous devons plaindre de toute notre âme — la loi pénale doit désarmer, en présence de cette autre loi impitoyable qu'on appelle la loi d'hérédité — la plupart du temps, on se trouve en présence d'un malfaiteur-né, c'est-à-dire désigné d'avance, pour la honte et pour le crime — la justice ne devrait procéder qu'avec des précautions infinies, afin de ne pas frapper des victimes, en croyant punir des coupables. — Il faudrait ouvrir, à la suite du casier judiciaire, le casier de l'hérédité, étudier le mal dans ses mystères, faire une descente de justice dans l'histoire physiologique du prévenu et dans celle de ses ancêtres, donner au pauvre hère irresponsable un garde-malade, à la place d'un garde-chiourme!

Pendant que le docteur parlait, une vive émotion régnait parmi les assistants ; un mur-

Digitized by Google

mure d'approbation soulignait ses paroles. Quand il eut fini, on se précipita pour le féliciter.

Quelques jours plus tard, un de ceux qui avaient entendu l'éloquent conférencier le rencontra près du Palais de Justice. Ce n'est pas sans émotion qu'il aborda cet éminent philanthrope dont les idées généreuses lui avaient remué l'âme. Le docteur était sombre, il paraissait préoccupé; il raconta immédiatement l'histoire d'un jeune domestique qu'il avait à son service depuis plusieurs mois et qu'il venait de surprendre en flagrant délit de vol. C'est par charité, s'écria-t-il, que j'avais recueilli chez moi ce petit abandonné; je le croyais d'une honnêteté scrupuleuse, je le traitais comme un fils. Eh bien! figurez-vous que « cet affreux coquin vendait mes chemises et fumait mes cigares! »

Et, sans laisser à son interlocuteur le temps d'une réplique, avec un rire bref, et « l'air superbement justicier », le docteur, montrant du doigt la Préfecture de police, ajouta : « Je vais le faire arrêter! »

Les criminels ne sont pas des êtres anormaux, incomplets, dépourvus de sens moral, nécessairement voués au mal par une sorte de perversité congénitale. Ce sont des êtres faibles et vicieux qui se laissent entraîner par leurs passions. Le tempérament, l'hérédité, la mi-

Digitized by Google

sère ont une influence incontestable sur les actions de l'homme, mais il ne faut pas transformer cette influence en fatalité; elle n'est pas assez puissante pour supprimer le libre arbitre, pour détruire la liberté morale; elle peut être victorieusement combattue. Entre l'impulsion et l'acte, « la conscience intervient, la raison juge et la volonté décide; » les mauvais penchants ne sont pas invincibles, le crime est presque toujours le résultat d'une volonté dépravée.

Assimiler les criminels à des inconscients, ce serait proclamer l'irrésistibilité des passions et livrer la société aux malfaiteurs? La passion n'est jamais assez puissante pour que celui qui la subit ne puisse pas la dominer. Elle ne raisonne pas, dit-on, une fois déchaînée; mais, parmi les chaînes qui la retiennent, il faut compter la peur du châtiment, les menaces de la loi, la fermeté des juges.

Il est juste et logique de voir dans la majorité des criminels, non pas des malades et des infirmes, mais des coupables, et de les punir comme tels, « d'après le degré variable, nullement chimérique, de leur culpabilité. »

Il faut s'élever avec énergie contre le découragement de ces âmes pusillanimes, de ces esprits veules qui prétendent que le crime est un mal sans remède, et qu'on ne peut que courber tristement la tête devant les entrepri-

Digitized by Google

ses audacieuses des malfaiteurs, comme si le flot montant de la criminalité, semblable à un torrent impétueux, devait grossir et opérer son œuvre de destruction, sans rencontrer d'obstacle! Il ne faut pas que le pessimisme filtre dans les âmes, accomplissant son action dissolvante, paralysant l'effort!

On racontait, un jour, devant Théophile Gauthier, je ne sais plus quelle histoire de brigands qui avaient arrêté une diligence et détroussé les voyageurs. « C'est extraordinaire, s'écria le spirituel écrivain, j'ai souvent entendu parler de bandes de voleurs, et jamais d'une bande d'honnêtes gens! » Il avait bien raison! les honnêtes gens ne savent pas se mettre en bande. C'est leur inertie, c'est leur lâcheté, disons le mot, qui fait la hardiesse et la force des criminels. S'ils savaient se grouper, s'ils savaient vouloir et agir, les malfaiteurs seraient bien peu redoutables!

La lutte énergique, opiniâtre, contre le crime est un impérieux devoir social. Les passions mauvaises se développent et s'exercent, là où la justice faiblit, où les gardiens de la loi la gardent mal. La justice qui hésite et qui transige n'est pas la vraie justice! La vraie justice, nous en connaissons tous l'image : « elle « porte une balance d'une main et un glaive « de l'autre. Quand la balance a constaté le « crime, le glaive doit frapper le coupable. »

Digitized by Google

Une pieuse coutume veut qu'au début de chaque année judiciaire notre pensée se reporte vers les collègues que nous avons eu la douleur de perdre pendant le cours de la précédente année.

M. le Président Burguerieu ne vous était plus rattaché que par les liens de l'honorariat. Après plus de trente années consacrées au service de la justice, il devança, en 1880, l'heure de la retraite.

Je ne puis mieux faire que de vous rappeler le solennel hommage qui, au moment de cette première séparation, et du haut de ce siège, fut rendu à la dignité de sa vie, à son savoir, à son intégrité :

« M. Burguerieu, disait M. l'avocat général « Delmas, était un magistrat d'élite, doué de « l'intelligence la plus vive et la plus pénétrante ; il joignait à la promptitude d'un jugement toujours sûr, la sagacité d'une grande « expérience et la droiture rigide d'un caractère qui a connu les abnégations du devoir. »

Pendant plusieurs années, M. Burguerieu a rempli au sein de votre compagnie, les fonctions de Président, jouissant auprès de vous de la plus légitime autorité. Ses arrêts pourraient être cités comme des modèles de clarté, de science et de précision. Il avait emporté dans sa retraite l'estime et l'attachement de tous ses collègues. Il laisse le souvenir d'une existence

Digitized by Google

consacrée tout entière à l'accomplissement de ses devoirs.

Sa perte récente a été vivement ressentie par la Cour.

Une autre séparation, particulièrement cruelle, est venue attrister votre compagnie. Il y a quelques mois, M. le conseiller Besse de Laromiguière (1) était encore au milieu de nous, touché déjà gravement par la maladie qui l'a ravi à l'affection des siens, le 12 juin dernier. Sa mort était prévue, ses nombreux amis la considéraient comme prochaine, et cependant la nouvelle de ce douloureux événement nous a émus et troublés, comme si elle nous eût surpris! Les soins tendres et dévoués qui lui ont été prodigués, pas plus que l'air natal, n'ont pu triompher du mal implacable qui l'avait éloigné de son siège.

Je ne viens pas le louer, car, je ne pourrais

(1) Né à Escamps (Lot), le 13 septembre 1836. Décédé le 12 juin 1896.

2 octobre 1863 : Suppéant rétribué à Mascara ; 10 septembre 1864 : Juge de paix à Sidi-Bel-Abbès ; 16 septembre 1867 : Juge à Mostaganem ; 5 décembre 1870 : Procucureur de la République à Mostaganem ; 4 juin 1871 : Procureur de la République à Tlemcen ; 23 septembre 1872 : Président à Sétif ; 19 octobre 1875 : Président à Blidah ; 14 novembre 1878 : Président à Oran ; 31 octobre 1882 : Conseiller à Montpellier ; 4 décembre 1883 : Conseiller à Toulouse. — Chevalier de la Légion d'honneur. — Membre de l'Académie de Législation.

Digitized by Google

rien dire qui ne se soit exhalé de tous les cœurs, à la nouvelle de sa mort : « Ainsi un parfum se répand dans l'air, quand le vase qui le contenait se brise ! »

D'ailleurs, un mot suffit pour le peindre tout entier : C'était un homme de bien ! C'est pour cela, sans doute, que la mort l'a préféré, car elle a, pour les meilleurs d'entre nous, « d'insatiables convoitises. »

Successivement juge de paix, juge, procureur de la république et président en Algérie, il fut nommé conseiller à la Cour de Montpellier, par décret du 31 octobre 1882. Il avait pris rang parmi nous le 4 décembre 1883.

Par son constant attachement à ses devoirs, par son inaltérable probité, par l'honneur qu'il a fait à notre robe, il a conquis les droits les plus légitimes à l'hommage que nous rendons à sa mémoire.

Au moment où, avec une émotion bien vraie, je lui adresse un dernier adieu, je ne puis m'empêcher de penser à l'homme, encore plus qu'au magistrat. Je n'oublie pas ses mérites professionnels, mais je me rappelle surtout l'aménité de son caractère, son exquise urbanité, son âme simple, faite d'honnêteté et de délicatesse. Il passait parmi nous, à juste titre, pour un sage, avec sa physionomie doucement pensive qui réflétait la loyauté et la noblesse de son cœur.

Digitized by Google

De toutes les qualités qui rendent l'homme respectable, il eut la plus belle ; il eut la bonté. Personne ne pourrait citer, comme venant de lui, une parole blessante, un mot désobligeant. Il était aussi modeste que bienveillant, sans autre ambition que celle de l'estime et de l'affection de ses collègues, ces récompenses qu'aucune autre ne remplace et qu'il a si complètement obtenues.

Il a joui dans la vie du plus grand des biens : le repos d'une conscience pure. Il restera de lui le souvenir d'un magistrat d'une inviolable intégrité, dont la vie sans défaillance peut être offerte, comme un exemple et comme un modèle, à ceux qui veulent mériter le respect qu'on accorde seulement à la vertu.

Que sa veuve et ses enfants trouvent dans ces hommages unanimes une consolation et y puisent une légitime fierté !

J'espérais clore ici les douloureuses notices consacrées à nos collègues disparus, lorsqu'il y a quelques semaines est parvenue au Palais la nouvelle de la mort de M. Auzies, conseiller honoraire (1).

(1) Ancien président du Conseil général de l'Ariège ; membre fondateur de l'Académie de législation, mainteneur des Jeux-Floraux ; président du bureau d'assistance judiciaire près la Cour d'appel de Toulouse ; vice-président de la commission de surveillance des prisons ; chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Il s'est éteint, paisiblement, à Massat, son pays natal, à l'âge de 84 ans.

Admis à la retraite le 14 octobre 1882, il a eu le rare privilège de conserver, jusqu'à son dernier jour, la plénitude de ses facultés.

Par sa longue vie de labeur, par son activité infatigable, il donnait l'impression d'un de ces robustes ancêtres des légendes poétiques, « sur « qui les hivers étaient sans prise et les étés « sans pesanteur. »

L'âge, qui avait à peine courbé son corps, n'avait pas amoindri la vigueur de son esprit et l'énergie de sa volonté.

Fort épris des choses de l'intelligence, sollicité par une curiosité toujours en éveil, il fut partout un laborieux : au Palais, à l'Académie de législation, à l'Académie des Jeux-Floraux, au sein du bureau d'assistance judiciaire, dont il était le président.

Modeste, simple et bon, il ne comptait, à Toulouse, que des amis. Son cœur resté chaud, sa bienveillance pour les jeunes, attiraient, autour de sa vieillesse, les sentiments d'affectueux respect, qui sont la dernière récompense d'une belle vie.

Votre Compagnie se souviendra pieusement de lui.

Digitized by Google

MESSIEURS LES AVOCATS,

Les verdicts d'impunité auxquels je faisais allusion, il y a un instant, sont votre œuvre. Mais si, envisageant les nécessités de la répression, nous déplorons quelquefois les décisions du jury, ce n'est jamais sans émotion que nous entendons vos chaleureux appels à la pitié; vos accents éloquents font vibrer nos âmes, et nous écoutons encore quand vous vous êtes tus, « tellement l'écho s'en prolonge en nous! »

Vous êtes les apôtres de la pitié humaine, les protecteurs des persécutés, les consolateurs de toutes les infortunes. « L'avocat, a dit Jules « Favre, est le médecin de l'âme, il sonde les « plaies secrètes du cœur, il compatit à toutes « les souffrances, il calme les tourments des « consciences troublées! »

Vous donnez aux faibles, aux humbles, aux déshérités de la fortune, aux vaincus de la vie, comme aux riches et aux puissants, l'appui de votre parole. Votre profession vous met, chaque jour, en contact avec des malheureux; c'est vers vous que va le misérable, abandonné de tous, accablé par un destin cruel, traînant le fardeau d'une existence désespérée, et c'est de vos lèvres que tombent les premières pa-

Digitized by Google

roles qui relèvent son courage et font briller le sourire de l'espérance au travers de ses larmes !

C'est une noble et sainte mission que la vôtre ! Votre rôle est encore plus beau que le nôtre et je vous l'envie quelquefois ! Alors même que, dans la cause, rien ne milite en faveur de celui qui vous a confié sa défense, vous avez le magnifique privilège de pouvoir parler de clémence !

La séduction de votre parole est telle, vous faites avec une chaleur si communicative, avec une émotion si contagieuse, dans l'intérêt de celui qui a remis son sort entre vos mains, le récit de sa détresse, de sa misère morale, des malheurs qui ont ulcéré son âme, des rudes épreuves dans lesquelles a sombré son honneur ; vous peignez, avec un art si magique, les emportements de la passion qui a vaincu les scrupules de sa conscience, la fièvre insensée qui a égaré sa raison, que le pli de sévérité s'efface, peu à peu, au front de ceux qui vous écoutent, « l'espoir fleurit au cœur glacé de l'accusé comme une rose de Noël parmi les neiges », une buée de larmes monte aux plus rebelles paupières, un souffle de miséricorde traverse le prétoire, et « le Christ, là-haut, semble pencher sa tête vers celui qui prêche ainsi le pardon évangélique dans l'enceinte des répressions ! »

Si, dans les procès criminels, vous à la

Digitized by Google

barre, nous, du haut de ce siège, nous faisons entendre parfois un langage différent, si nous soutenons des intérêts opposés, nous concourons, en réalité, à l'accomplissement de la même tâche, nous poursuivons le même but : la solution du problème ardu et complexe que les juges ont à résoudre, chaque fois qu'un délinquant comparaît devant la justice repressive.

Je ne sais ce qu'il faut admirer le plus, de l'élévation philosophique de vos pensées et de la beauté éclatante de votre langage, ou de votre délicatesse professionnelle et de votre scrupuleuse honnêteté. Vous n'oubliez jamais que l'éloquence, sous peine de perdre son prestige et sa force, doit rester, avant tout, « au service de la justice et de la vérité. »

Un grand moraliste du dix-septième siècle (1), parlant des difficultés et des grandeurs de votre profession, a comparé vos labeurs à ceux des premiers hommes apostoliques : « La fonction de l'avocat, dit-il, est pénible et laborieuse ; sa maison n'est pas pour lui un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs ; elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes.... Il se délasse d'un long discours par de plus longs écrits, il ne fait que changer de travaux et de fatigues. »

(1) La Bruyère. *Caractères*, chap. XV.

Digitized by Google

Vous faites partie avec nous de cette grande famille judiciaire dans laquelle on apprend à s'estimer et à s'aimer, en pratiquant ensemble ces vertus qui sont l'orgueil de votre ordre, comme elles sont l'honneur de la magistrature : le culte du droit et l'amour du devoir !

MESSIEURS LES AVOUÉS,

« Votre œuvre ressemble à celle des arti-
« sans chargés d'édifier la charpente d'un
« bâtiment. Après l'achèvement de la cons-
« truction, le travail de ces ouvriers modestes
« ne s'aperçoit plus. C'est lui cependant qui
« assure la stabilité de l'édifice tout entier. Il
« en est de même de la procédure. Elle dispa-
« raît derrière la plaidoirie, mais c'est d'elle
« que dépend la solidité du procès. » (1).

Le soin scrupuleux avec lequel vous remplissez toutes les obligations de votre charge, rend superflues les prescriptions du décret qui nous enjoint, au début de chaque année judiciaire, de vous rappeler vos devoirs.

La Cour, qui vous voit chaque jour à l'œuvre, apprécie votre zèle, votre désintéressement, votre probité professionnelle. C'est vous dire en quelle estime elle tient votre corporation.

(1) Discours de M. l'avocat général Rau devant la Cour d'appel de Paris (1891).

Digitized by Google

Pour Monsieur le Procureur général, nous requérons qu'il plaise à la Cour nous donner acte de ce qu'il a été satisfait aux prescriptions de l'article 34 du décret du 6 juillet 1810, et admettre Messieurs les Avocats présents à la barre à renouveler leur serment.

Après ce discours, sur les réquisitions de M. Artus, substitut du procureur général, la Cour a admis au renouvellement du serment professionnel MM. les Avocats présents à la barre et a ordonné qu'elle reprendrait immédiatement ses travaux.

Etaient présents : MM. Fabreguettes O. ✻, Premier Président ; Laurens ✻ et Amilhau ✻, Présidents de chambre ; Simonet ✻, doyen; Bayard ✻, de Gentil Baichis ✻, Lacaze, Archidet, Larrieu, de Parade, Jordain ✻, Mestre-Mel, Bousquet, Chanson A. ✻, d'Uzer et Moulenq, conseillers.

Absent : M. Martin, conseiller.

Présents : MM. Demartial ✻, Procureur général ; Jaudon et Le Gall, avocats-généraux, Artus et Lafont de Sentenac, substituts du Procureur général, et M. Fournié, greffier en chef.

E mm
4|24|31

Digitized by Google

Et a été le présent procès-verbal signé par M. le Premier Président et le Greffier en chef.

FABREGUETTES,
Premier Président.

FOURNIÉ,
Greffier en chef.

TOULOUSE. — IMPR. LAGARDE ET SEBILLE, RUE ROMIGUIÈRES, 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google